



Commune de  
Nouzilly

M A I R I E D E N O U Z I L L Y

FEVRIER 2016

# LA NOISETTE INFO

N° 162

Retrouvez toute l'actualité sur [www.nouzilly.fr](http://www.nouzilly.fr)

## LES RENDEZ-VOUS À NE PAS MANQUER :

- **Samedi 5 mars** Troc des greffons organisé par Le Pic Noir
- **Dimanche 6 mars** Carnaval organisé par l'APE
- **Samedi 12 mars** Collecte encombrants, ferrailles et déchets verts
- **Mercredi 16 mars** Date limite inscriptions vacances de printemps à l'ALSH
- **Dimanche 20 mars** Marche aux œufs organisée par l'APE
- **Samedi 2 avril** Nettoyage de printemps organisé par Le Pic Noir
- **Jeudi 5 mai** Tournoi de foot organisé par l'US Nouzilly St Laurent Football
- **Samedi 21 mai** Sortie orchidées par Le Pic Noir

### Le badminton vous intéresse mais vous n'osez pas vous lancer ?

L'ESN Ba (nouvelle association de badminton de Nouzilly) vous invite à découvrir ce sport convivial lors de 3 séances gratuites\* le **vendredi de 20h30 à 23h00 - créneau adultes loisirs** - au gymnase de notre village, près de l'Espace Nozilia.

Quelque soit votre niveau, notre équipe d'une dizaine de joueurs vous accueillera et vous fera partager avec plaisir ce sport complet où effort et bonne humeur sont au rendez-vous chaque vendredi !

Pour tout autre renseignement, vous pouvez contacter la secrétaire de l'association, Valérie MINGOT au 02 47 42 68 27 ou 06 10 99 46 08.

A bientôt pour de nouvelles sensations !

\* Prêt de raquette possible. Volants fournis.

**Grâce au dynamisme de l'équipe de « Nouzilly Athlétisme », l'édition 2016 du « Trail de la vallée aux diables » aura lieu.**

A cette occasion l'organisation est à la **recherche de bénévoles signaleurs pour le dimanche 12 juin 2016**, le matin de 8 h à 13 h.

Il s'agit de guider les coureurs en leur indiquant le bon chemin, et le cas échéant de leur permettre de traverser une route quand nécessaire.

Si vous avez un peu de temps libre, merci de prendre contact auprès de Philippe au 06 50 42 56 87 ou sur notre site internet : [nouzilly.athle@hotmail.fr](mailto:nouzilly.athle@hotmail.fr)

Avec ses années d'expériences, **Philippe vous propose son aide pour tous vos petits travaux** de bricolage intérieur et extérieur et de petit jardinage.

N'hésitez pas à le contacter au 06.03.70.39.47. Devis gratuits - Paiements par chèques emploi service.

Philippe Ragueneau - La Grenaudière -37380 Nouzilly

### Initiations gratuites au Golf Blue Green Tours Ardrée du 18 mars au 3 avril

C'est le moment d'essayer. Initiations gratuites, en solo, en duo, en famille, entre amis

Golf BLUE GREEN Tours Ardrée - 37360 Saint Antoine du Rocher - Tél. : 02 47 56 77 38

[tours.ardree@bluegreen.com](mailto:tours.ardree@bluegreen.com)

Inscriptions sur [www.bluegreen.com](http://www.bluegreen.com) ou directement à l'accueil du golf

**Blue Green, des golfs qui font aimer le golf**

## CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE

Le conseil municipal :

- ♦ donne un avis favorable au projet de schéma de mutualisation entre les services de l'EPCI et les services des communes membres, proposé par la Communauté de Communes du Castelrenaudais.

Ce rapport appelé « Schéma de mutualisation » est pour la Communauté de Communes du Castelrenaudais et ses communes membres un enjeu majeur et l'une des conditions de réussite de l'affirmation de leur territoire en visant notamment un partage de compétence et de savoir-faire.

- ♦ prend acte du maintien du périmètre actuel de la Communauté de Communes du Castelrenaudais,
  - ♦ souhaite une nouvelle fois porter à connaissance la pertinence d'un rapprochement avec la Communauté de Communes du Vouvrillon,
  - ♦ émet un avis favorable à la reprise de la compétence du SI Tennis du Prieuré par la commune de Morand,
  - ♦ approuve la proposition de relancer le service des Domaines et Val Touraine Habitat dans l'objectif de la vente des logements de la Gendarmerie de Château-Renault, actuellement gérée par le SIVOM,
  - ♦ demande au Préfet de surseoir à sa proposition de transférer la compétence de la gestion des logements et de la caserne de la Gendarmerie à la Communauté de Communes du Castelrenaudais.
  - ♦ rejette la proposition du Préfet de transférer la compétence école de musique intercommunale à la Communauté de Communes du Castelrenaudais, actuellement gérée par le SIVOM,
  - ♦ approuve le projet de regroupement de l'école Musique à tous vents et de l'association Crescendo,
  - ♦ est favorable au soutien de ce regroupement dans le cadre d'une convention d'objectifs à définir entre l'association de musique à constituer et la Communauté de Communes du Castelrenaudais impliquant la modification statutaire du SIVOM en parallèle.
- ♦ décide de dissoudre le CCAS à compter du 31/12/2015.

Le conseil municipal exercera directement cette compétence. Le résultat de clôture 2015 du budget du CCAS (une seule section de fonctionnement) sera transféré dans celui de la commune à compter du 1er janvier 2016.

### Les tarifs municipaux

**Publicité Noisette annuelle** pour 1/8ème de page en :

- 2ème ou 3ème de couverture : 100 euros      En 4ème de couverture : 130 euros
- Frais de réalisation d'une maquette : 26 euros pour 1/8ème de page

**Publicité Noisette Info : (sans changement)**

- Encart 1/8ème de page : Commune : 15 €      Hors commune : 25 €  
en fonction de la place disponible

**Bois de chauffage au stère :**

- Bois coupé en 1 m : « Tout venant » : 35 €      Chêne et charme : 45 €
- Bois sur pied : Chêne charme : 13 €      Châtaignier : 9 €      Bois blanc : 5 €

**Eau :** participation forfaitaire des particuliers au réseau d'eau potable

- Branchement : 460 € (sans changement)

**Assainissement :** PAC (participation à l'assainissement collectif)

- Habitation individuelle : 1 476 € (sans changement)
- Habitation collective, par logement : 739 € (sans changement)

**Cimetière****Concession de 2m<sup>2</sup> :**

- trentenaire : 160 € (sans changement)
- cinquantenaire : 370 € (sans changement)

**Cavurne 0,80 x 0,60 :**

- trentenaire : 80 €
- cinquantenaire : 190 €

**Salle omnisports :** (locations hors associations de Nouzilly) (sans changement)

- Journée : Été : 115 € Hiver : 115+ 100 (chauffage) = 215 €
- La demi-journée : Été : 70 € Hiver : 70+ 50 (chauffage) = 120 €

**Bibliothèque municipale :** (sans changement)**Pour les Nouzillais :**

- |                                       |      |      |
|---------------------------------------|------|------|
| • Moins de 18 ans                     | 5 €  | 6 €  |
| • Par adulte                          | 10 € | 12 € |
| • Par famille                         | 15 € | 20 € |
| • Pour étudiant, chômeur ou handicapé | 5 €  | 6 €  |

**Pour les habitants hors commune :**

Rappels : les bénévoles ont droit à une carte d'abonnement gratuite, ou à prix réduit si c'est une carte famille : 5 € au lieu de 15 €, le prix de la carte adulte étant déduit.

Les amendes s'élèvent à 0.10 € par jour de retard, par livre, CD ou DVD.

Tout livre, CD ou DVD perdu ou abîmé devra être remboursé.

**CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JANVIER**

Le conseil municipal, décide d'engager la commune dans l'opération d'effacement des réseaux :

- ♦ de distribution publique d'énergie électrique Avenue du Lac et d'accepter la prise en charge du coût financier estimée actuellement à 6 708.38 € HT Net (TVA prise en charge par le SIEIL)
- ♦ de télécommunication de la partie génie civil en confiant au SIEIL la coordination de la maîtrise d'ouvrage et d'accepter la prise en charge du coût financier estimé actuellement à :
 

Génie civil	31 970.46 € TTC	(TVA à charge de la commune)
Frais liés à l'opération	2 437.34 € H T	(pas de TVA à charge de la commune)

Le conseil municipal, décide :

- ♦ d'engager la commune dans les opérations d'extension d'éclairage public :
  - 1) Chemin entre l'école et l'Avenue du Camp romain (réf. 1714-2014)
  - 2) le passage du Prieuré, entre la rue du Prieuré et la rue de Verdun (réf 539-2015) et d'accepter la prise en charge du coût financier estimé actuellement à 15 411.67 € HT Net (TVA prise en charge par le SIEIL).
- ♦ d'acquérir la parcelle de bois cadastrée ZT 16 d'une contenance de 46a 97ca au lieu-dit « La Grenaudière » appartenant à M. et Mme Joël SIONNEAU.
- ♦ d'adopter le principe de réhabilitation du gymnase communal et de solliciter le concours de l'État au titre de la DETR 2016 pour une subvention de 230 000 € soit 50 % de 460 000 €.
- ♦ de vendre le bien : maison et ses dépendances sis 2 rue Paul Boivinet, cadastré B1038, 1039, 1105 et 1070 au prix de : 60 000 €.

## MAIRIE DE NOUZILLY

3 Place Émile Cholet



Téléphone : 02 47 56 12 21  
Télécopie : 02 47 56 40 47  
mairie.nouzilly@wanadoo.fr  
www.nouzilly.fr

Le secrétariat est ouvert au public

Lundi de 10h00 à 12h00 de 15h00 à 17h30  
Mardi, mercredi, jeudi de 15h00 à 18h00  
Vendredi de 15h00 à 17h30

### ♦ Les tarifs de l'Espace Nozilia

Grande salle 240 personnes + bar 30 personnes				
<u>Réservation : 50 % à l'inscription</u>				
Désignation	Durée	Commune	Associations communales	Hors commune
<b>Entrée + grande salle + bar + office</b>				
Weekend et/ou jours fériés	1 jour	230 €	1 fois gratuit	390 €
	2 jours	350 €		550 €
Semaine (lun,mar,mer,jeu)	1 jour	115 €		200 €
Chauffage	1 jour	60 €	60 €	60 €
	2 jours	120 €	120 €	120 €
Caution		1 000 €		1 000 €
Option vidéo projecteur		30 €	30 €	30 €
Manifestations à but lucratif			100 €	
<b>Entrée + grande salle + bar</b>				
Nettoyage non fait		180 €	180 €	180 €
<b>Office</b>				
Nettoyage non fait		80 €	80 €	80 €

### ♦ Les horaires à respecter

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils, tels que tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse, scie mécanique, compresseur à air ou haute pression, motopompe pour le prélèvement d'eau et/ou d'arrosage, dont le bruit est susceptible de porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme par sa durée, sa répétition ou son intensité, ne peuvent être effectués que :

- Les jours ouvrables de 08h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30,
- Les samedis de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00,
- Les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00

### ♦ Brûlage des déchets

Le brûlage de déchets, y compris les déchets verts des jardins des particuliers est interdit toute l'année.  
Règlement sanitaire départemental et code de l'Environnement L.541-2.

### ♦ Dépôts sauvages

Il est strictement interdit de déposer sur le domaine public les déchets végétaux, les encombrants et tous autres objets non collectés. Ces derniers doivent être impérativement déposés en déchetterie.

## État civil

### DECES :

- ♦ Mme Line Sionneau épouse Quilvin 1er février
- ♦ M. Etienne Lemaréchal 6 février

### ♦ Stationnement interdit

Nous vous rappelons qu'il est interdit de stationner les véhicules sur les trottoirs.



Le fait de garer son véhicule sur celui-ci oblige les piétons à descendre sur la voirie, ce qui les expose aux dangers de la circulation. Ce risque est augmenté si la personne est âgée ou si elle a un enfant dans une poussette ou un landau, ce qui l'oblige en plus à franchir les trottoirs.

**Pensez que ce pourrait être votre enfant que vous mettez face aux véhicules sur la voirie.**

Un véhicule garé sur un trottoir est passible d'une amende. L'Article R417-11 du code de la route prévoit dans son nouveau décret n°2015-808 du 2 juillet 2015 **une amende forfaitaire de 135 €** pour les arrêts ou stationnements "très gênants". Le stationnement sur les trottoirs en fait partie ainsi que le stationnement sur les places réservées aux personnes à mobilité réduite (PMR) entre autre.

Un véhicule stationné sur la voirie dans les zones le permettant, permet de ralentir la vitesse des véhicules et participe à améliorer la sécurité dans le bourg.